

# OPHTALMOLOGIE

## Contourner les difficultés d'accès

Si les ophtalmos se font de plus en plus rares, d'autres façons d'obtenir une prescription de verres correcteurs existent. Tour d'horizon des solutions plus ou moins fiables. — Par ANNE SOPHIE STAMANE avec ISABELLE BOURCIER

Même s'il s'améliore grâce à la coopération avec les orthoptistes, l'accès aux professionnels de la vision – en l'occurrence, aux ophtalmologistes – demeure difficile, surtout dans des régions comme les Pays de la Loire ou en Auvergne-Rhône-Alpes. Il faut parfois patienter des mois avant d'obtenir une consultation avec un expert des yeux. Et encore ! Il arrive que le rendez-vous ne soit tout simplement pas accordé ; cela concerne plus d'un quart des cas, révèle l'enquête que nous avons menée au printemps dernier avec les bénévoles des associations locales de l'UFC-Que Choisir (lire l'encadré ci-dessous).

En attendant l'embellie prévue à partir de 2025, avec la fin des départs massifs en retraite, nous vous livrons quelques clés, valables seulement pour les troubles de la réfraction (myopie, presbytie,

astigmatisme, hypermétropie), de loin les plus fréquents. L'apparition de symptômes comme un strabisme soudain ou des taches noires, ou la survenue d'un traumatisme à l'œil nécessitent l'intervention impérative d'un ophtalmo.

### ➔ RÉUTILISER SON ORDONNANCE

Sachez qu'il est possible de présenter une prescription de verres plusieurs fois. Signée d'un ophtalmologiste, elle reste valable cinq ans si vous avez entre 16 et 42 ans, et trois ans au-delà. Lorsqu'elle est émise par un orthoptiste, sa durée de vie s'élève à deux ans. Ces délais valent même quand la vue a évolué – l'opticien peut, au besoin, adapter la correction. Vous avez perdu votre ordonnance ? Ne vous inquiétez pas, cela arrive très souvent ! Passez un coup de fil au lunetier qui a réalisé votre dernière monture.

Un opticien peut adapter la correction prescrite par une ancienne ordonnance si elle a moins de cinq ans.

Il doit désormais conserver une trace du document, précisément afin de remédier à ce type de situations.

Autre solution avec une ordonnance d'ophtalmo datant de moins de cinq ans, ou de moins de trois ans au-delà de l'âge de 42 ans : faites renouveler votre équipement par un orthoptiste (lire plus bas). Certes, c'est sans doute moins pratique que de passer chez l'opticien. Ce professionnel, plus qualifié, inspire toutefois davantage confiance pour un éventuel ajustement. Mais attention aux conditions de remboursement de l'Assurance maladie et des complémentaires santé : la prise en charge est limitée à une paire de lunettes tous les deux ans. Le délai peut être ramené à un an lorsque la vue évolue de 0,25 dioptrie à chaque œil, ou de 0,5 dioptrie d'un seul côté.

### ➔ CONSULTER L'ORTHOPTISTE

À l'instar des sages-femmes, les orthoptistes, ces spécialistes de la rééducation oculaire, demeurent méconnus du grand public. Leurs qualifications leur permettent pourtant de prendre à leur compte une part substantielle de la



## ! NOTRE ENQUÊTE De longs délais d'attente

Les bénévoles des associations locales de l'UFC-Que Choisir ont mené l'enquête. Ils ont contacté par téléphone, du 18 mars au 1<sup>er</sup> avril 2023, 761 ophtalmologistes pour une consultation de contrôle en tant que nouveau patient. Résultat ? Plus d'un quart des spécialistes ont refusé un rendez-vous. Et les délais d'attente varient fortement selon les régions.

**60 jours** Délai d'attente moyen si le rendez-vous est accordé

#### # En Île-de-France

Inférieur à 1 mois pour 67% des rendez-vous

# En Bretagne Supérieur à 3 mois pour 75% des rendez-vous

# En Normandie Inférieur à 1 mois pour 14% des rendez-vous

**28%** de refus de rendez-vous



signez pas un parcours de soins qui vous engage à des dépenses, avertit le D<sup>r</sup> Bour. N'acceptez pas non plus de revenir pour lever un doute : normalement, entre 20 et 50 ans, il n'y a pas besoin de plusieurs consultations.»

Enfin, réclamez une facture afin de vous assurer que vous ne payez pas d'autres actes que ceux qui ont été effectués. En cas de refus, vérifiez le relevé en ligne sur votre compte Ameli. Signalez toute anomalie à l'Assurance maladie, qui veille au grain à la suite des nombreuses dérives frauduleuses constatées au sein de ces établissements.

charge pesant sur les ophtalmologistes. Et, depuis le 1<sup>er</sup> février 2023, ces paramédicaux sont habilités à accomplir certains actes auparavant réservés aux ophtalmos – et, parmi ceux-ci, le bilan visuel et la première prescription de lunettes ou de lentilles de correction aux personnes âgées de 16 à 42 ans.

La seule limite au recours à un orthoptiste ? Les contre-indications médicales que liste un arrêté ministériel du 25 janvier 2023 (glaucome, antécédents de chirurgie réfractive, diabète, hypertension artérielle mal contrôlée...). Cette consultation, en accès direct, ne requiert pas d'être adressé au préalable par un médecin. Le délai de validité de l'ordonnance ainsi obtenue est de deux ans.

Lors d'un renouvellement, l'orthoptiste est également autorisé à effectuer un bilan et à prescrire une correction en toute autonomie, à la condition que l'ordonnance précédente ait été rédigée par un ophtalmologiste et qu'elle date de moins de cinq ans (ou de trois ans, après 42 ans). Une dernière option, dans le cadre d'un protocole de coopération validé par les autorités sanitaires : l'orthoptiste se charge du bilan visuel dans son cabinet et l'envoi à un ophtalmo, qui valide l'ordonnance à distance.

### ➔ BIEN CHOISIR SON CENTRE OPHTALMO

La désertification médicale a poussé les politiques à faciliter, depuis 2016, la création de centres de santé, assez différents des structures médicales associatives, mutualistes ou municipales qui existaient jusqu'alors. Les centres ophtalmo-dentaires, en particulier, ont poussé un peu partout sur le territoire, dans les zones où l'offre de soins se raréfiait. Il a fallu en déconventionner plus d'une quarantaine, en raison de facturations abusives et d'entourloupes diverses, qui passent inaperçues aux yeux des usagers grâce au tiers payant systématique. «*On estime que 5 à 10% des prescriptions qui y sont réalisées sont inadaptées*», souligne Thierry Bour, du Syndicat national des ophtalmologistes de France (Snof).

Désormais, ces centres sont tenus de décrocher un agrément de l'Agence régionale de santé (ARS) avant d'ouvrir, ce qui limitera sans doute les arnaques. Si vous n'avez pas d'autre choix que d'y recourir, Thierry Bour conseille de demander, au moment de prendre le rendez-vous, le nom du médecin que vous verrez. C'est ce praticien qui doit vous recevoir le jour J. Dans le cas contraire, méfiance... «*De même, ne*

### ➔ LA TÉLÉCABINE EN DERNIER RECOURS

Une centaine de magasins Afflelou abritent des cabines de téléconsultation mettant en contact avec un orthoptiste ou un ophtalmologiste. Pourquoi pas, si manipuler des instruments d'examen ne vous rebute pas et si vous savez qu'il n'y a nulle obligation de commander vos lunettes dans cette enseigne – c'est contraire à la déontologie. Néanmoins, l'opticien qui a financé le matériel médical risque de vouloir l'amortir et de profiter de la présence du client pour lui vendre verres et montures. Résister à la pression et sortir sereinement de la boutique, ordonnance à la main, sans acheter sur place, peut être difficile.

Chez Intermarché, la chaîne d'opticiens Sym Optic a installé un système proposant un bilan avec télétransmission des données à un ophtalmologiste, qui valide à distance. «*À aucun moment, déplore le D<sup>r</sup> Thierry Bour, il n'y a d'échange avec le médecin, même pas en visioconférence.*» Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024 envisage de rectifier le tir en imposant un contact téléphonique ou vidéo avec le praticien pour que la prescription soit remboursée. ♦